AMAP BLETTES VILLETTE - 17 OCTOBRE 2018 / 30 JANVIER 2019 CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE "LÉGUMES, FRUITS DE LA FERME DE MARCONVILLE"

La ferme de Marconville Nom:..... Loïc Boulanger et Delphine Lucas Leclin Prénom: dits paysan-e-s partenaires dit adhérent-e 514 Marconville Ft Adresse: 60650 Villers Saint Barthélémy Mail:.... Téléphone:.....

ARTICLE 1 : OBJET : Pourquoi ce beau contrat ?

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'engagement des parties signataires d, en vue de soutenir la ferme de Marconville et de fournir à l'adhérent-e des produits de qualité. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter la charte des AMAP et les principes et engagements définis ci dessous :

Engagements des paysan-ne-s partenaires

saison, de sa ferme, certifiés biologiques livrer certaines semaines des produits transformés (ex: assurer au moins une permanence distribution, conserve, légumes secs..) provenant de sa production) a titre exceptionnel, livrer des produits de fermes partenaires, absences (vacances...) aux distributions en l'indiquant explicitement lors de la distribution. être présent aux distributions ou se faire représenter par ne-s partenaires quelqu'un travaillant à la ferme

une fois pendant la saison d'engagement, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses

méthodes de travail.

Engagements de l'adhérent-e

livrer chaque semaine des légumes de qualité, frais, de pré-financer la production en payant son abonnement en une ou plusieurs fois au cours de la saison gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et se rendre à la ferme pour découvrir le travail des paysanparticiper aux réunions de bilan de fin de saison donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des manifester une solidarité avec la ferme partenaire cultures, et accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins accepter de participer financièrement au renouvellement du matériel de l'AMAP

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

ARTICLE 2: COMPOSITION DU PANIER: Qu'y a t-il de bon dans mon panier?

L'adhérent-e choisie à l'article 5 le type de panier souhaité.

- Le GRAND panier pèse en moyenne 5kg mais peut varier de 4 à 6kg en fonction de la quantité de légumes. Il contient au minimum 5 variétés de légumes ou fruits. Il s'agit en effet d'un partage de récolte variable en quantité et diversité au cours de l'année et des conditions climatiques.
- Le <u>PETIT panier</u> correspond à la moitié du grand panier, il peut contenir certaines fois des demi légumes.

ARTICLE 3 : DUREE D'ENGAGEMENT et DISTRIBUTION : S'engager sur la durée pour soutenir la ferme !

Le partage de récolte a lieu

- au fond de l'ENSAPLV, entrée piéton 144 avenue de Flandre, entrée camion 9 rue Barbanègre 75019 Paris
- le mercredi soir de 18h00 à 19h30

Adhérent-e et Paysan-e-s partenaires s'engagent ensemble pour une saison de 6 mois, à raison de 12 distributions sur les 18 semaines de la saison.

1ère distribution : 17 octobre 2018 Dernière distribution: 30 janvier 2019

PAS DE LIVRAISONS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES soit les 26 décembre 2018 et le 2 janvier 2019

Les deux dates sans livraison seront communiquées un peu en avance.

ARTICLE 4 : PRIX et MODALITE DE PAIEMENT : Le préfinancement de la récolte !

Le grand panier coûte 16 €, le petit panier 8 €. L'adhérent-e s'engage à pré-financer ses paniers de légumes. Le paiement s'effectue par chèque uniquement. Tous les chèques sont transmis aux paysan-e-s partenaires en début de saison et encaissé dans la première quinzaine des mois suivants en fonction de la fréquence de paiement choisi par l'adhérent à l'article 5.

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
1 chèque							
2 chèques							
4 chèques							

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Loic Boulanger

ARTICLE 5: CHOIX DE L'ADHERENT-E

L'adhérent-e choisie l'option GRAND ou PETIT panier et le nombre de règlement en entourant son choix (correspondant au montant du ou des chèques à réaliser) dans le tableau ci dessous

Type Panier/Nombre Chèques	1	2	4
GRAND panier (5kg env.)	192 €	96 €	48 €
PETIT panier (2,5kg env.)	96 €	48 €	24 €

ARTICLE 6 : RESILIATION : et si je veux arrêter ?

L'adhérent-e pourra résilier le présent contrat avant le 30 janvier 2019 à condition de trouver quelqu'un pouvant le remplacer.

ARTICLE 7 : SITUATION EXCEPTIONNELLE : en cas de tempête ? D'attaque de monstre ?

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s et les maraîchers partenaires.

Ce contrat est édité en double exemplaires : un exemplaire pour chaque contractant. L'exemplaire adhérent-e sera conservé par l'équipe de coordination de l'AMAP (contact : blettesvillette@gmail.com), et pourra être transmis à l'adhérent-e à sa demande.

Fait à Paris le

Nom et signature de l'adhérent-e

Nom et signature des paysan-e-s partenaires

OPTION OEUFS en précommande (HORS CONTRAT)

L'adhérent-e peut si il le souhaite ajouter à son panier de légumes des œufs biologiques produits sur la ferme de Christine Longuépée à Hescamps St Clair. Ces œufs sont achetés par la ferme de Marconville et revendus aux adhérent-e-s au prix de 1,10 € les 3 œufs. La livraison est assurée par la ferme de Marconville.

Le paiement des œufs s'effectue en 1 ou 2 chèques au choix encaissés en début de période. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Loic Boulanger

CHOISIR l'option OEUFS souhaitée dans le présent tableau (correspondant au montant du ou des chèques à réaliser) :

CHOIX OEUFS	3 oeufs	6 oeufs	9 oeufs	12 oeufs	oeufs
1 chèque	11€	22€	33€	44€	* 10 =
2 chèques	5,5€	11 €	16,5 €	22€	* 10/2 =